

TRADUCTION INTERPRÉTATION

Guide

pour lutter contre la
propagation du COVID-19



**Chambre
Belge des
Traducteurs
et Interprètes**

**Belgische
Kamer van
Vertalers
en Tolken**

Recommandations relatives aux mesures à prendre sur le lieu de travail des traducteurs et interprètes après la levée du confinement :

Généralités

Pour les mesures générales, nous renvoyons à la brochure élaborée par l'État fédéral en collaboration avec les organisations sectorielles et syndicales.

- [Guide générique pour lutter contre la propagation du COVID-19 au travail](#)

Traductrices et traducteurs

La traduction est une activité qui convient parfaitement au travail en confinement (télétravail, travail à domicile). En raison de la nature de leur métier, les traducteurs sont équipés pour travailler sans établir de contact personnel avec leurs clients ou donneurs d'ordre. Les paiements s'effectuent généralement par virement.

Il existe néanmoins quelques exceptions

Si, pour des raisons de confidentialité maximale, il est absolument nécessaire que le traducteur se rende sur place, les règles à appliquer sont les mêmes que celles définies pour le personnel interne. Voir à ce propos le Guide générique.

Traductions jurées : pour ce type de mission, le traducteur doit avoir vu le document original, ce qui requiert la remise en main propre du document original. Une fois la traduction effectuée, celle-ci doit être remise en version papier au client. Le document à traduire peut être livré sur rendez-vous à la porte du traducteur. Il en va de même pour la traduction. Le traducteur peut prévoir devant sa porte du gel désinfectant pour les mains (voir à ce sujet les mesures destinées aux entreprises de vente par correspondance).

Le paiement peut s'effectuer par virement et une copie de l'extrait bancaire peut être envoyée à l'avance au format PDF.

Interprètes

De manière générale

- Appliquez la distanciation sociale à tout moment ;
- Désinfectez les surfaces de contact (bureau, console, clavier, ordinateur, souris, etc.) avec des lingettes désinfectantes avant et après usage ;
- Des gants et des lingettes désinfectantes doivent être obligatoirement mis à disposition ;
- Systématisez l'envoi d'un bon de commande en bonne et due forme justifiant les déplacements des interprètes vers les lieux de réunion.

Travail en cabine

- Réduisez le nombre d'interprètes par cabine à tout moment, par exemple en quittant la cabine lorsque vous n'êtes pas en train d'interpréter ;
- Si vous travaillez dans des cabines fixes, placez si possible les interprètes chacun dans une cabine séparée située l'une à côté de l'autre pour faciliter les relais ;
- Si vous travaillez dans des cabines mobiles, privilégiez des cabines plus grandes (ajout d'un ou deux modules) pour augmenter la distanciation sociale, ou mieux encore installez des cabines individuelles placées côte à côte et séparées par un module transparent pour faciliter les relais ;
- Il vous est conseillé d'apporter votre propre casque. Sachez néanmoins que l'impédance peut varier d'un casque à l'autre et que toutes les consoles n'ont pas de fonction antibruit (ce qui peut créer un risque de choc acoustique). Si vous ne disposez pas d'un casque personnel, apportez vos propres coussinets de casque (les solutions nettoyantes à base d'alcool pourraient les endommager) ;
- Ne touchez pas le coussinet du micro, remplacez-le si possible ;
- Si possible, utilisez des gants jetables pour toucher la console et assurez-vous de les jeter de façon appropriée ;
- Insistez pour disposer d'une bonne ventilation en cabine, mais évitez que l'air ne devienne trop sec.

Travail par Infoport

- Prévoyez un micro par interprète ainsi que des lingettes désinfectantes ;
 - Le lieu de travail doit être suffisamment grand pour garantir le respect de la distanciation sociale ;
 - Pour éviter les déplacements inutiles dans la salle, utilisez un canal dédié pour l'original et équipez les interprètes d'écouteurs également. À défaut, l'amplification de la salle devra être excellente ;
 - Les participants doivent prendre et remettre eux-mêmes les écouteurs dans la valisette ;
 - Les écouteurs et les micros doivent être dûment désinfectés après usage.
-
- **Les interprètes de langue des signes** doivent se placer à au moins 2 m de distance d'autres personnes.
 - Il est conseillé aux interprètes jurés de privilégier le travail par Infoport plutôt que le chuchotage, pour augmenter la distanciation sociale. Désinfectez les surfaces de contact (bureau, console, clavier, ordinateur, souris, etc.) avec des lingettes désinfectantes avant et après usage.
 - Il est bien entendu que tout interprète présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 doit s'abstenir de travailler. Si vous devez tousser ou éternuer, quittez la cabine et assurez-vous d'être au moins à 1,8 m de distance d'autres personnes.